

P. 17



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME X

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1950



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

1950. — VIII

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 15 septembre 1950

Lettre au sujet des modifications à apporter à différents articles de la Constitution concernant l'Union française.	531
CARTON (P.). — Présentation de <i>Le Climat de l'Indochine</i> dont il est l'auteur en collaboration avec MM. Bruzon et Romer.....	540
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	541
FOLMER (M ^{me}). — Présentation d'ouvrages.....	544
****. — Bibliographie.....	546
****. — Compte rendu de la séance.....	548

Annnonce de la mort de M. Robert Armand et lettre de M. Chevalier. Félicitations à MM. Jean Marie et Vatin-Pérignon. Don de M^{me} Gourdon. Lettre de la Chambre de Commerce de Marseille. Voiture-exposition du livre français en Afrique noire française. Programme du Rallye automobile Méditerranée-Le Cap. Intervention de M. de Lacharrière à propos de la Tunisie. Lettre de l'Afnor.

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES



SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1950

LETTRE AU SUJET DES MODIFICATIONS
A APPORTER A DIFFÉRENTS ARTICLES
DE LA CONSTITUTION CONCERNANT
L'UNION FRANÇAISE

L'Académie des sciences coloniales devant, selon ses actes organiques, s'intéresser à tous les problèmes d'ordre national « qui peuvent se poser dans toute l'étendue de la France d'outre-mer », il lui est apparu que parmi les plus importants, les plus angoissants, s'en trouvait un certain nombre touchant aux principes de notre Constitution.

On ne saurait trop louer l'esprit de générosité qui en anime le Préambule et le texte même. Mais l'égalité des devoirs qui s'y trouve brièvement abordée, et surtout l'égalité des droits, largement explicitée, autrement dit l'égalité totale postule une fusion profonde des mentalités, des conceptions, des aspirations, c'est-à-dire une assimilation totale que rejette d'ailleurs expressément le Préambule. Et de nombreuses déclarations — certaines récentes, des représentants des populations autochtones montrent suffisamment que celles-ci aspirent à conserver une entière originalité et à évoluer en pleine liberté, repoussant toute restriction, même en contre-partie de nos sacrifices passés, si lourds qu'ils aient été, de notre aide quasi illimitée, présente et future, impérieusement réclamée. Préoccupations considérées apparemment comme légitimes, malgré l'évidence actuelle d'un monde toujours plus étroit auquel cessent de s'appliquer les idées d'un autre siècle.

*

ÉVOLUTION DE NOTRE CIVILISATION PROPRE

Le développement des civilisations respectives, affirmé dans le Préambule vise sans doute celles d'Outre-Mer, mais peut-être aussi la nôtre qui n'est pas sans mérite. En tout cas, il ne saurait en résulter un renversement des rôles et que les colonisateurs soient désormais les colonisés.

CITOYENNETÉ

Au moment où partout dans les territoires extérieurs on revendique la fidélité à la tradition — à la civilisation ancestrale, si on préfère — le développement des cadres autochtones et même leur prépondérance — sinon, faute d'éléments, leur exclusivité — nous soumettons nos institutions spécifiquement métropolitaines à l'intervention de citoyens à « statut personnel » et leur ouvrons sans aucune restriction nos cadres intérieurs.

A l'avis de notre Compagnie, il n'y a point de place pour des statuts personnels dans l'organisation politique et administrative de la France continentale, pas plus que dans les cadres dont la compétence ne déborde pas au dehors...

En conséquence, l'article 82 relatif à la citoyenneté et qui ne fait aucune distinction entre les statuts heurte profondément les « autochtones de la Métropole ». Ils s'effraient de voir des citoyens à statut personnel s'immiscer dans leurs affaires propres et pouvoir aspirer aux plus hautes charges de l'Etat, alors que ledit statut est en désaccord patent, souvent en opposition brutale avec les règles fondamentales de notre civilisation.

Pareillement, la présence de citoyens à statut personnel au Parlement, se comprend difficilement, du moins pour tout ce qui concerne les institutions foncièrement métropolitaines. Ils y jouent déjà un rôle d'arbitre et la logique de la Constitution serait susceptible de conduire à leur prépondérance numérique.

Quant aux citoyens à statut civil français mêlés outre-mer aux autochtones à statut personnel, leur représentation au Parlement pourrait s'inspirer de celle des Français à l'étranger.

PRÉÉMINENCE DE LA FRANCE

Par ailleurs, ne pas mettre hors de discussion la prééminence de notre pays dans l'Union Française qu'il a formée, c'est ne point repousser délibérément, soit quelque sorte de vassalisation éventuelle, soit plus simplement son élimination, toutes perspectives qui, pour la grosse majorité des métropolitains, ne justifient certainement pas le pesant fardeau supporté en faveur de nos territoires extérieurs.

Il existe bien des modalités, pour rendre notre volonté manifeste. En tous cas, certains points ne sauraient être que difficilement écartés.

PROTECTION DES MINORITÉS

Tout d'abord, l'affirmation que partout les nôtres seront défendus, autrement dit que la protection des minorités européennes sera effective, simple application d'ailleurs de la politique générale de protection des minorités que, on peut le penser, aucune puissance civilisée ne condamne.

Cette attitude est d'autant plus nécessaire que les divers gouvernements de la France sont responsables de l'existence d'une colonisation qu'ils ont facilitée, encouragée.

Dans ce but, l'alinéa final du Préambule de la Constitution : « fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples... à la liberté de s'administrer eux-mêmes... » pourrait être complété comme suit :

« ... ce qui implique la protection de toutes les minorités autochtones ou immigrés et de tous leurs intérêts spirituels ou matériels ».

Il est certain que le système du collège unique ne peut aboutir dans les pays d'outre-mer qu'à la supériorité absolue des mentalités indigènes et à l'écrasement de l'immigration blanche.

Pour que l'évolution puisse se faire sans trop de heurts, tout en sauvegardant notre place, il semble indispensable que partout où coexistent Européens et Autochtones soit maintenu ou établi le double collège. Là, où les premiers paraissent en nombre insuffisant, des solutions, en tous cas mieux adaptées, permettraient de rétablir cet équilibre

nécessaire des Assemblées locales. Des situations très diverses devraient comporter des systèmes tout aussi différents.

RÉPARTITION DES POUVOIRS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Par ailleurs, une décentralisation toujours plus poussée, tiendrait compte des contingences d'Outre-mer et réduirait d'autant les interventions de la Métropole.

L'augmentation des pouvoirs réglementaires des autorités et assemblées locales entraîne nécessairement des sanctions accrues à leur disposition.

Il n'en demeure pas moins que ne sauraient être laissées entièrement à la compétence locale un certain nombre de matières : 1° en raison de leur importance, quoique particulières à chaque gouvernement ou fédération ; 2° parce que visant l'ensemble des territoires ; 3° concernant des questions qui intéressent à la fois la Métropole et l'Outre-mer.

Il s'agit, en réalité, d'effectuer une répartition des pouvoirs législatif et réglementaire d'ordre supérieur entre le pouvoir exécutif métropolitain (seul ou avec l'avis de Conseils et Assemblées) et les Assemblées (dont le Parlement).

L'Assemblée de l'Union Française pourrait être l'objet de modifications importantes tant dans sa composition que dans son rôle. Les représentants autochtones au Parlement seraient ainsi susceptibles de s'y intégrer. Des pouvoirs délibératifs lui permettraient un rôle législatif général sur les gouvernements locaux.

Le Parlement enfin se réserverait les problèmes communs à la Métropole et à l'Outre-mer (souveraineté, établissement, régime douanier, etc...), les intérêts de ces derniers pouvant y être défendus par une délégation adéquate de l'Assemblée de l'Union.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les points principaux que notre Compagnie croit devoir présenter à votre attention. Leur importance provient de ce qu'ils affectent non seulement nos territoires extérieurs, mais la Métropole même, et directement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président.

Cette lettre dont le texte a été préparé par une Commission désignée par l'Académie sera adressée à M. M. :

René Pleven, Président du Conseil, le Ministre de la France d'Outre-mer, Letourneau, Ministre des Etats Associés, le Ministre de l'Intérieur, Juglas, Président de la Commission d'outre-mer, à l'Assemblée nationale, Monnerville, Président du Conseil de la République, Fourcade, Président de l'Assemblée de l'Union française, le Président du Conseil économique. Les termes en ont été approuvés, après lecture au début de la séance, par tous les membres présents ; de l'échange de vues dont nous donnons ci-après de larges extraits, il a été tenu compte dans la rédaction.

M. de LACHARRIÈRE. — Tout à fait d'accord sur les termes, les idées et les directives de cette lettre et leur expression. Mais est-ce qu'il ne serait pas opportun, simplement pour l'utilisation pratique de cette lettre, de la résumer en quelques mots, tout à fait à la fin, en mettant un texte qui pourrait servir à des propositions de modifications.

M. l'Inspecteur MÉRAT. — La Commission a été d'avis de ne pas préciser. Dans les notes qui avaient été établies on avait envisagé les modifications à apporter. On avait, en particulier pour la dernière partie, été beaucoup plus loin. Mais il a semblé qu'il suffisait d'insister sur les points importants et qu'il était préférable de ne pas préciser, étant entendu qu'il peut y avoir plusieurs solutions à adopter.

M. de LACHARRIÈRE. — J'ai peur qu'on lise cela d'un œil distrait. De temps en temps je sentais qu'il allait arriver des précisions.

M. l'Inspecteur MÉRAT. — On s'est efforcé de ne pas les mettre, ces précisions, dans l'étude que l'on a faite ; je crois qu'il faudrait peut-être que je commente l'ensemble.

M. de LACHARRIÈRE. — J'ai entendu la communication et je l'approuve, mais c'était simplement un aménagement d'ordre pratique que je me permettais de suggérer.

M. SAURIN. — Dans la Commission nous avons pensé à cette méthode, mais nous avons pensé que cela avait quelque chose de trop catégorique. Indiquer les choses qui semblent devoir être modifiées et dans quel sens elles pourraient l'être, c'est fait dans le texte. Mais présenter un texte c'est aller plus loin que de donner un avis. Nous ne sommes pas un conseil délibératif du Gouvernement. En fait, les propositions y sont : quand on parle du double collège, c'est précis.

Quand on demande d'une façon très nette la modification de l'article 80, avec la possibilité d'appliquer à la France les avantages que l'on prévoit pour l'outre-mer, on précise assez fort. Les points sont tout indiqués.

Cette lettre évidemment enchaîne un peu les questions qui se mélangent ; peut-être pourrait-on, dans une lettre de ce genre, mettre des têtes de chapitre, ce qui reviendrait au même.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — On l'avait fait précédemment. Voici l'étude qui avait été préparée :

Principes à mettre en évidence : a) Respect de l'évolution de notre civilisation propre ; b) Prééminence de la France (comportant l'affirmation que tous les nôtres seront défendus et il était aussi question du double collège).

Réalisation des principes : a) respect de la civilisation propre ; b) Droit de citoyenneté. Suppression de l'article 82.

Il y a trois articles : art. 80, qui prévoit la qualité de citoyen mais dont les lois particulières établiront les conditions dans lesquelles les individus exerceront leurs droits de citoyen.

Art. 81, qui définit la citoyenneté de l'Union française, cette citoyenneté étant commune à tous les habitants de l'Union Française.

Art. 82, qui consiste à dire que le statut civil français et le statut personnel donnent partout les mêmes droits. On demande l'annulation de cet article 82.

Le Parlement. — C'est la question de la suppression de la représentation des citoyens à statut personnel au Parlement.

Autre chapitre :

1^o Protection des minorités européennes. — On envisage là que le préambule était fidèle à notre mission traditionnelle, mais que ce préambule sera complété par une adjonction qui impliquera la protection des minorités autochtones.

2^o Double collège et décentralisation. — « Le double collège avec arbitrage du chef de la colonie et les pouvoirs métropolitains ».

La où il n'y a pas suffisamment d'Européens, il y a des modalités à prévoir.

3^o Législation et réglementation supérieure.

C'est la partie la plus délicate. On n'a pas voulu insister parce qu'il peut y avoir de multiples solutions. Je vais vous indiquer ce qui avait été envisagé.

M. de LACHARRIÈRE. — Je ne voudrais pas que vous voyiez de ma part une critique quelconque. Mais la présentation me semblait meilleure avec ces sous-titres.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Il y a le pour et le contre.

M. de LACHARRIÈRE. — Je me représente les parlementaires voulant faire un travail utile et se partageant la besogne : les uns vont regarder la question du double collège, les autres la citoyenneté. Ce sont des têtes de chapitres, et même des têtes de délibérations d'une Commission.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — La législation et réglementation d'ordre supérieur.

Il faut faire une répartition entre les Assemblées et autorités locales ; entre les pouvoirs métropolitains et le Parlement métropolitain ou les Assemblées spéciales.

Une objection se pose. Remarquez qu'on a parlé de l'Assemblée de l'Union Française. Il n'est pas certain que cette assemblée réunissant des représentants de toutes les colonies soit une très bonne solution : en se mettant ensemble, ils peuvent se mettre d'accord contre la France.

Si l'on propose d'exclure — et cela ne pourra être fait que si des circonstances particulières se produisent — du parlement les autochtones, il y a des députés, des parlementaires autochtones qui vont chercher des débouchés. Ils voudront qu'on les case ailleurs, pour parler d'une façon brutale. Pour nous, c'est l'idée que l'Assemblée de l'Union Française pourrait les rassembler à nouveau.

D'autre part on a envisagé les compétences. On a demandé la décentralisation très complète dans les colonies. L'Assemblée de l'Union Française pourrait avoir certains pouvoirs et il y aurait un Parlement pour les pouvoirs communs.

Lorsque le Parlement aurait à se prononcer sur une question qui intéresserait à la fois la France et l'outre-mer, en somme sur des lois qui seraient des lois de l'Union française, il devrait dans ce cas s'adjoindre des délégations de l'Union Française. Ceci n'a été esquissé que très vaguement.

Les solutions sont multiples ; il faut laisser à ces choses le temps de mûrir. On a précisé les points essentiels, pour le reste...

M. SAURIN. — Ce que nous devons faire, c'est prendre position. On a discuté l'opportunité, on a dit que ce n'était peut-être pas le moment. Au contraire je crois que c'est le moment pour l'Académie de donner son avis. Elle n'a pas qualité pour critiquer ce qui vient d'être fait. Des groupements ont fait des lettres avant, signalant le danger. Une fois le texte acquis, il est difficile à un groupement d'écrire au Ministre : « Vous avez fait un mauvais travail » et cela ne sert à rien.

La position, il faut que nous la prenions tout de suite, parce qu'il est question de modifier tout de suite, M. Pleven l'a dit il y a trois jours dans les journaux.

Je crois que ce que nous avons dit est beaucoup et si déjà on obtenait cela ce serait considérable. J'estime qu'en mettant des têtes de chapitres afin de rendre plus claire la lecture pour ceux qui veulent aller vite, cela suffirait.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Ce serait assez facile.

M. de LACHARRIÈRE. — Les journalistes sont des gens paresseux, il faut leur mâcher la besogne et si cela est retransmis par la Presse...

M. l'Inspecteur Général MÉRAT. — Cette lettre est le résumé d'une autre étude où ces têtes existaient partout. On a condensé.

M. de LACHARRIÈRE. — Encore une fois c'est une pure question de présentation pratique et pas du tout une critique. Au contraire, je suis tout à fait d'accord.

M. SAURIN. — Les journaux ne diront rien, nous en avons la démonstration.

M. le Président PRUDHOMME. — Nous arrivons maintenant au point final : il faut que l'Académie prenne une décision. Va-t-on modifier légèrement la lettre préparée et l'envoyer ou ne la modifie-t-on pas ?

M. SAURIN. — Des têtes de chapitres ne la modifient pas.

M. le Président PRUDHOMME. — Donc on fera cette addition de têtes de chapitres.

M. LEGOUX. — Il y a une question non abordée dans cette lettre : le Haut Conseil de l'Union Française. Il n'est pas entré en fonction jusqu'à présent, c'est cependant un organisme essentiel, chargé de régler les rapports entre les membres de l'Union Française et la Métropole. Ne serait-il pas opportun de mettre quelque allusion au rôle de cet organisme par rapport aux organismes directeurs.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Il n'a pas pu se réunir jusqu'à présent et cela prouve qu'il n'est peut-être pas de maniement commode ; il mourra peut-être tout seul. Ce n'est vraisemblablement pas la peine de rompre des lances pour lui.

M. LEGOUX. — Seconde remarque : les observations qui ont été faites dans la lettre portent sur des éléments importants assurément mais il semble que systématiquement on se soit écarté de toute considération générale des relations des membres de l'Union les uns avec les autres. Le jour où l'on essaie de repenser la Constitution, on ne peut pas éviter de repenser le problème de la structure même de l'Union Française. Je pense que c'est volontairement que les rédacteurs de la lettre ont écarté cette question, mais au moment où nous discutons cette lettre il me semble nécessaire de souligner qu'une question importante a été volontairement écartée.

M. SAURIN. — Elle n'a pas été écartée : nous demandons la prééminence de la Métropole dans l'Union Française. C'est essentiel. Si aucun territoire d'outre-mer n'accepte cette prééminence, peu à peu nous disparaîtrons et nous serons colonisés après avoir été des colonisateurs.

Il est difficile de préciser cette prééminence, surtout étant donné la politique tunisienne qui sera celle du Maroc demain, et après-demain de quel pays ? nous n'en savons rien. Cette lettre-là, c'est très délicat, et nous avons des confrères qui étaient d'avis de n'en pas faire. Je suis opposé à cette idée : nous sommes l'un des rares groupements qui ait le devoir de dire ce qu'il pense étant donné qu'il a la raison..

M. de LACHARRIÈRE. — Et la compétence,

M. SAURIN. —... pour dire ce qu'il pense. Mais d'autre part, si nous allons trop loin, nous risquons de ne pas être écoutés du tout. La prééminence de la Métropole dans l'Union Française, c'est déjà une indication, c'est un contrôle acquis.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Personnellement, je trouve qu'on dit beaucoup de choses et qu'on pose des problèmes énormes.

Je crois aussi qu'il ne faut pas aller trop loin. Nous avons situé le problème qui intéresse les Français métropolitains : c'est le problème des relations de la France et des autochtones des différentes colonies. Il y en a un autre qui vient d'être évoqué, c'est celui des relations entre les différents territoires d'outre-mer. Dans une lettre que l'on fait dans un Comité, il faut tenir compte des opinions de tout le monde et ne pas soulever des problèmes qui peuvent amener des divergences. Personnellement, je trouve que les différents territoires étant à des stades d'évolution différents, on doit agir avec chacun de ces territoires selon des modalités différentes. On ne peut pas faire de système, de choses schématiques. Or le Haut Conseil de l'Union Française est quelque chose de schématique. Vous réunissez Vietnamiens, Tunisiens, autochtones du Niger et d'autres. Comment peuvent-ils être tous d'accord pour définir ce qu'est l'Union et par surcroît la Métropole ? C'est un problème sinon insoluble, du moins difficile à résoudre. Je crois que ce n'est pas la peine de l'aborder. Quand le Haut Conseil de l'Union Française fonctionnera, on verra, on pourra donner une opinion, mais il n'a pas fonctionné.

M. le Président PRUDHOMME. — Arrivons à la solution : le texte sera envoyé dans sa forme actuelle, en y ajoutant des têtes de chapitres.

Général HURAUT. — Envoyé à qui ?

M. LEMERY. — Au Gouvernement et aux membres de la Commission parlementaire.

Docteur MATHIS. — Il faut se tenir au courant de la composition de la Commission parlementaire chargée de l'étude de ce texte et à chacun d'eux envoyer cette lettre.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Au gouvernement et c'est tout ; il est responsable.

M. LEMERY. — Au Gouvernement et au Ministre de la France d'Outre-mer.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

P. CARTON. — En juin 1949, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie des Sciences Coloniales le tome I de la 3^e édition, 1940, de l'ouvrage sur *Le Climat de l'Indochine et les Typhons de la Mer de Chine*, de E. Bruzon, P. Carton et A. Romer, ce tome, rédigé par moi-même, ayant pour titre : *Le climat de l'Indochine* (210 pages, nombreux diagrammes, cartes et photographies). L'ensemble de l'édition était dédié au très regretté Professeur Lacroix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, et au Général d'Armée Catroux, alors Gouverneur Général de l'Indochine. Le tome I était spécialement dédié à la mémoire de mon vénéré maître Georges Wery, qui fut Directeur de l'Institut National Agronomique et Membre de l'Académie de l'Agriculture de France.

Au sujet du tome II, je m'exprimai ainsi :

« Le tome II devrait être l'œuvre de mes amis E. Bruzon et A. Romer et consacré à la météorologie dynamique, en particulier aux typhons de la Mer de Chine et à l'étude détaillée de divers phénomènes intéressant plus spécialement la navigation aérienne. Malheureusement, il n'a pas encore pu paraître et sa parution est sans doute encore lointaine, car une grande partie de la documentation (notamment les résultats d'une dizaine d'années de sondages aérologiques) a été détruite ».

Bien que tiré à un grand nombre d'exemplaires, le tome I lui-même avait été rapidement épuisé dans la Fédération Indochinoise ; toutefois, un stock à part avait été constitué par les soins de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières de l'Indochine en vue d'une répartition entre les établissements scientifiques de la métropole et des territoires français d'outre-mer après le rétablissement de la paix. Mais, par suite d'actes de vandalisme perpétrés pendant les graves événements qui se sont déroulés après le coup de force japonais du 9 mars 1945, ce stock a été complètement perdu.

L'an dernier, la réédition de l'ouvrage a été envisagée par mon successeur à la Direction de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Indochine, M. Du Pasquier ; mais elle n'a pu être réalisée en raison des frais élevés qu'elle entraînait à un moment où, précisément, le budget général subissait des compressions.

M. A. Romer, Directeur du Service Météorologique, à la demande de très nombreuses personnes s'intéressant aux facteurs du climat de la Péninsule Indochinoise décida, — en

accord avec M. Bruzon, Inspecteur Général des Services Météorologiques de la France d'Outre-Mer et moi-même, — de publier un résumé du tome I, suivi d'un exposé des résultats de ses propres recherches sur le régime des vents en Indochine. Voici comment est présenté, dans son avant-propos, cet ouvrage (160 pages, cartes hors textes) :

« Les caractères essentiels du climat de l'Indochine ont déjà été décrits par Le Cadet, E. Bruzon, P. Carton, B. Guilmet.

La plupart des ouvrages parus avant 1941 sont épuisés ou ont été détruits ; c'est pourquoi, à la demande de nombreux navigants et pilotes, marins et aviateurs, nous avons été amenés à publier ce bref exposé sur les principaux facteurs climatologiques.

Les premiers chapitres résument très brièvement l'ouvrage *Le Climat de l'Indochine et les typhons de la Mer de Chine* (édition 1940). Nous nous excusons de n'avoir pu reproduire les considérations de climatologie écologique exposées dans ce livre ; mais nous espérons que, grâce à la collaboration toujours active du Service Météorologique et de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières de l'Indochine, de telles considérations seront reprises et développées dans l'avenir par des spécialistes travaillant dans la voie tracée.

Les derniers chapitres traitent des différents phénomènes intéressant plus spécialement la navigation aérienne : nébulosité, visibilité, vents. Les données fournies sont, certes insuffisantes. Pour les compléter, une étude systématique de chaque région devra être entreprise à la fois par les météorologistes et par les navigants dont l'étroite collaboration s'est toujours montrée si féconde.

Nous n'avons pas défini les divers types de temps rencontrés sur la péninsule, ni les grandes perturbations qui l'affectent tels que les cyclones tropicaux (typhons) : ils feront l'objet d'études spéciales.

Nous remercions vivement tout le personnel du Service Météorologique qui nous a secondés avec beaucoup de compétence dans la préparation des nombreux tableaux de chiffres et des cartes qui accompagnent le texte de cette publication ».

M G. GRANDIDIER. — L'Ifan vient de publier le premier volume de ses *Etudes sénégalaises* à l'occasion du V^e Centenaire de la découverte du Cap Vert (1444-1944) et de la Première réunion internationale des ethnologues, géographes et naturalistes de l'ouest-africain. Il est consacré à *La Presqu'île du Cap Vert* ; dix chapitres, quelquefois composés de plusieurs notices, donnent une vue d'ensemble de la région, traitant de la structure du

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

P. CARTON. — En juin 1949, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie des Sciences Coloniales le tome I de la 3^e édition, 1940, de l'ouvrage sur *Le Climat de l'Indochine et les Typhons de la Mer de Chine*, de E. Bruzon, P. Carton et A. Romer, ce tome, rédigé par moi-même, ayant pour titre : *Le climat de l'Indochine* (210 pages, nombreux diagrammes, cartes et photographies). L'ensemble de l'édition était dédié au très regretté Professeur Lacroix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, et au Général d'Armée Catroux, alors Gouverneur Général de l'Indochine. Le tome I était spécialement dédié à la mémoire de mon vénéré maître Georges Wery, qui fut Directeur de l'Institut National Agronomique et Membre de l'Académie de l'Agriculture de France.

Au sujet du tome II, je m'exprimai ainsi :

« Le tome II devrait être l'œuvre de mes amis E. Bruzon et A. Romer et consacré à la météorologie dynamique, en particulier aux typhons de la Mer de Chine et à l'étude détaillée de divers phénomènes intéressant plus spécialement la navigation aérienne. Malheureusement, il n'a pas encore pu paraître et sa parution est sans doute encore lointaine, car une grande partie de la documentation (notamment les résultats d'une dizaine d'années de sondages aérologiques) a été détruite ».

Bien que tiré à un grand nombre d'exemplaires, le tome I lui-même avait été rapidement épuisé dans la Fédération Indochinoise ; toutefois, un stock à part avait été constitué par les soins de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières de l'Indochine en vue d'une répartition entre les établissements scientifiques de la métropole et des territoires français d'outre-mer après le rétablissement de la paix. Mais, par suite d'actes de vandalisme perpétrés pendant les graves événements qui se sont déroulés après le coup de force japonais du 9 mars 1945, ce stock a été complètement perdu.

L'an dernier, la réédition de l'ouvrage a été envisagée par mon successeur à la Direction de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Indochine, M. Du Pasquier ; mais elle n'a pu être réalisée en raison des frais élevés qu'elle entraînait à un moment où, précisément, le budget général subissait des compressions.

M. A. Romer, Directeur du Service Météorologique, à la demande de très nombreuses personnes s'intéressant aux facteurs du climat de la Péninsule Indochinoise décida, — en

accord avec M. Bruzon, Inspecteur Général des Services Météorologiques de la France d'Outre-Mer et moi-même, — de publier un résumé du tome I, suivi d'un exposé des résultats de ses propres recherches sur le régime des vents en Indochine. Voici comment est présenté, dans son avant-propos, cet ouvrage (160 pages, cartes hors textes) :

« Les caractères essentiels du climat de l'Indochine ont déjà été décrits par Le Cadet, E. Bruzon, P. Carton, B. Guilmet.

La plupart des ouvrages parus avant 1941 sont épuisés ou ont été détruits ; c'est pourquoi, à la demande de nombreux navigants et pilotes, marins et aviateurs, nous avons été amenés à publier ce bref exposé sur les principaux facteurs climatologiques.

Les premiers chapitres résument très brièvement l'ouvrage *Le Climat de l'Indochine et les typhons de la Mer de Chine* (édition 1940). Nous nous excusons de n'avoir pu reproduire les considérations de climatologie écologique exposées dans ce livre ; mais nous espérons que, grâce à la collaboration toujours active du Service Météorologique et de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières de l'Indochine, de telles considérations seront reprises et développées dans l'avenir par des spécialistes travaillant dans la voie tracée.

Les derniers chapitres traitent des différents phénomènes intéressant plus spécialement la navigation aérienne : nébulosité, visibilité, vents. Les données fournies sont, certes insuffisantes. Pour les compléter, une étude systématique de chaque région devra être entreprise à la fois par les météorologistes et par les navigants dont l'étroite collaboration s'est toujours montrée si féconde.

Nous n'avons pas défini les divers types de temps rencontrés sur la péninsule, ni les grandes perturbations qui l'affectent tels que les cyclones tropicaux (typhons) : ils feront l'objet d'études spéciales.

Nous remercions vivement tout le personnel du Service Météorologique qui nous a secondés avec beaucoup de compétence dans la préparation des nombreux tableaux de chiffres et des cartes qui accompagnent le texte de cette publication ».

M. G. GRANDIDIER. — L'Ifan vient de publier le premier volume de ses *Etudes sénégalaises* à l'occasion du V^e Centenaire de la découverte du Cap Vert (1444-1944) et de la Première réunion internationale des ethnologues, géographes et naturalistes de l'ouest-africain. Il est consacré à *La Presqu'île du Cap Vert* ; dix chapitres, quelquefois composés de plusieurs notices, donnent une vue d'ensemble de la région, traitant de la structure du

sol — géographie et géologie — du climat, des êtres vivants, du passé préhistorique et historique et des conditions de vie des humains qu'ils soient autochtones ou étrangers. L'œuvre est intéressante, chacun des auteurs ayant traité le sujet qui lui était imparti avec compétence, précision et clarté ; elle est un modèle et il faut espérer qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres sous l'active autorité du directeur de l'Institut français d'Afrique noire.

Praticien et homme de science bien connu de tous les Algérois par son labeur et son dévouement, le Dr Henri Marchand est aussi un poète et un écrivain de talent ; nous devons aujourd'hui signaler deux livres tous deux, dans des genres différents, dignes d'éloges et d'estime. Le premier pour lequel notre confrère M. Léon Lehuraux a écrit une vivante préface est le recueil des quatre conférences prononcées au cours des années 1948 et 1949 au cercle franco-musulman et à l'université populaire d'Alger : celle qui est en tête du volume traite du Fonds commun des civilisations — française ou chrétienne et musulmane ; l'auteur y montre que deux civilisations dont les religions s'apparentent, dont les traditions guerrières et chevaleresques, dont l'attitude devant les grands problèmes de la famille et devant la femme sont à peu de chose près la même, ont un fonds commun, qu'elles ne sont pas opposées et par conséquent ne sont pas destinées à se combattre. La deuxième très littéraire par son sujet et la qualité du style évoque les brefs séjours de Pierre Loti à Alger. Dans les deux dernières du volume le Dr Marchand entraîne ses auditeurs au Sahara décrivant dans l'une la Flore du Grand Désert dans laquelle le dattier tient une place d'honneur, et dans l'autre la Faune, réhabilitant à ce propos ce pauvre bossu méconnu, calomnié, méprisé, auquel il restitue son vrai nom de « dromadaire », mais que nous appelons communément « chameau ».

Un second volume du Dr Marchand est venu enrichir notre bibliothèque et montre, avec un tout autre mode d'expression, la variété de la culture intellectuelle de l'auteur et son talent d'écrivain ; c'est un recueil de poèmes. Beaucoup sont d'une belle envolée ; tous ont pour objet commun l'exaltation des sentiments franco-musulmans et comme l'indique le titre : *La Main tendue* soulignent tous les traits de deux civilisations qui entraînent la compréhension et l'amitié entre les deux groupes humains qui habitent l'Algérie, groupes qui marchent de pair sur la même route et qui finiront un jour, non plus par se tendre, mais par se serrer énergiquement la main.

Il est peu de livres d'une lecture aussi passionnante que celui que M. Jean Peytel vient de consacrer au *Yachting* ; terriens et marins y retrouveront l'attraction, l'enthousiasme que, les uns comme les autres, ont éprouvé à un moment de leur vie, si fugitif qu'il ait été, pour l'eau, pour la navigation, pour la lutte contre les éléments. Faire du yachting donnent à ceux qui le pratiquent les joies de l'évasion de la banalité quotidienne, de l'aventure, de la lutte courtoise et bien préparée, du travail bien fait et de l'appartenance à un corps cohérent dont les membres se comprennent et sont toujours prêts à se soutenir et à s'entraîner.

Naviguer pour son plaisir, lutter contre l'eau et le vent, telle est la définition générale du yachting ; le développement de cette définition est le thème magnifique du livre de M. Peytel, étant entendu qu'il se limite à la pratique de la voile. On y trouve sous la plume la plus autorisée la description complète de tous les voiliers, l'étude comparative de leurs qualités et le récit des principales Coupes qui ont apporté tant de gloire au yachting français, de celle de l'America, des Jeux olympiques, etc., etc...

Une illustration incomparable provenant d'une collection unique de photographies complète ce livre de haute vulgarisation et de propagande pour ce grand sport qu'est le yachting à voile.

Le Père Daigre a passé 34 années dans la colonie, coupés par trois brefs séjours en France, imposés par sa santé ; aussi son témoignage sur l'*Oubangui-Chari* a-t-il une valeur toute particulière car ce vétéran des Missions a aimé et accompli sa tâche, sans défaillance, dans l'esprit le plus large de compréhension des indigènes dont il a partagé la vie, noté les coutumes et étudié la psychologie religieuse ; le volume débute par la description physique du pays ; après l'ethnographie des populations il comprend trois chapitres, l'un sur les débuts de la colonisation, le second sur l'évolution économique du pays, un dernier enfin donne un aperçu sur le développement et l'œuvre des Missions catholiques.

Cette intéressante histoire de l'*Oubangui-Chari* s'arrête à l'aurore d'une ère nouvelle, en 1940, au moment où la colonie est entrée dans un nouveau stade d'évolution au cours duquel tout un travail d'éducation des masses indigènes semble devoir se réaliser ; les catholiques s'efforcent d'y aider dans le sens de la charité traditionnelle de la civilisation française en concurrence avec les protestants dont beaucoup de leurs pasteurs sont étrangers et l'Islam qui, dans toute la région, s'est infiltré sans bruit, sous le couvert de ses marchands. Le travail du Père Daigre est

un utile et précieux document liminaire au problème de l'évolution qui se trouve actuellement posé.

L'Académie portugaise d'histoire, de Lisbonne, a fait hommage à notre Compagnie d'une savante étude sur deux célèbres voyageurs africains du xv^e siècle : *Luis de Cadamosto*, né à Venise en 1432, mort en 1477, s'était embarqué en 1454 pour se rendre en Flandre, mais des vents contraires l'obligèrent à relâcher au Portugal où il fut présenté à l'infant dom Henri au service duquel il s'engagea. Il visita les côtes occidentales d'Afrique, découvrit les îles du Cap Vert et releva les contours du rivage africain jusqu'à l'embouchure du Rio Grande et jusqu'à la latitude des îles Bissagos ; la relation de son voyage a paru en 1507. *Pierre de Sintra* était un gentilhomme de la maison du roi Alphonse V, qui à deux reprises, en 1462 et en 1482 explora la côte de la Guinée et du Sierra Leone, continuant ainsi les découvertes de Cadamosto qu'il avait accompagné lors de son premier voyage.

En terminant cet exposé des principales entrées à la bibliothèque, exposé que je regrette d'être obligé de faire si incomplet et si bref, je crois devoir signaler la parution du premier numéro de *Enseignement outre-mer*, bulletin de l'inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse du Ministère de la France d'outre-mer, juillet 1950.

La conférence des Directeurs de l'enseignement en Afrique noire qui s'est tenu à Paris en avril dernier a souligné la nécessité de la création au Ministère d'un Bureau pédagogique qui seconderait dans leur tâche les directeurs de l'enseignement des Territoires. En publiant ce bulletin, le Ministère répond en partie à ce vœu et se propose non pas de porter régulièrement à la connaissance des administrations territoriales des actes administratifs, mais de diffuser des documents choisis autour de tel ou tel centre d'intérêt.

Le premier numéro d'Enseignement outre-mer est consacré aux conclusions de la Conférence dont nous venons de parler. Les prochains fascicules présenteront des documents statistiques, des extraits de rapports d'inspection comportant de précieuses directives pédagogiques.

Mme FOLMER. — M. Miège professeur au Lycée de Casablanca nous invite à connaître *Le Maroc* dans les quelques 120 pages qu'il lui sont imparties dans la très éclectique collection « Que sais-je ? ». Il le fait honnêtement selon un découpage classique et il réussit au delà même de ce que l'on peut attendre d'un simple ouvrage de vulgarisation.

Sans emprunter la forme du « guide touristique », sans accumuler les statistiques, l'auteur, avec un esprit de synthèse que l'on chercherait vainement dans tant de monographies bourrées, a posé les données géographiques et historiques du Maroc dans un chapitre aussi vigoureux que brillant.

L'analyse de l'œuvre française de fécondation politique, économique, sociale et culturelle qui aboutit logiquement à l'éveil d'un renouveau de conscience local est exposée sans excès de pessimisme ou d'utopie.

L'auteur démontre, encore plus qu'il n'affirme, la possibilité d'une cohabitation, presque d'une synthèse franco-marocaine dans l'avenir, en raison même de l'aspect international du marché marocain. L'avenir reste un point d'interrogation moins tragique que le bouleversement mondial ne permettrait de l'envisager. Il est lié au bonheur des inflexions de notre politique... « parce que, de ce début de protectorat s'affirma la volonté de sauvegarder les mœurs, les institutions, les coutumes du Maroc, faut-il continuer à entretenir les anachronismes ?... » ou encore... « Il est impossible de vouloir faire passer le fellah révolutionnairement de l'araire au tracteur tout en, traditionnellement, lui conservant les mêmes attitudes devant la vie... »

S'il nous est permis d'exprimer un regret ce sera que le caractère de la collection même ne permette pas à M. Miège de s'étendre plus longuement sur les problèmes qu'il a si brillamment résumés.

Un fort beau volume : *Les arts au Congo Belge et au Ruanda-Urundi Exposition vaticane*, complété de remarquables planches avec le parrainage de MM. Olbrechts, le Dr Maesen, Wannijn, Perrier, de Bouveignes nous est adressé par le Centre d'Information et de Documentation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Consacré aux arts du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à l'occasion de l'Exposition vaticane, cet ouvrage nous pénètre de l'émotion esthétique traduite dans les sculptures africaines qu'elles aient pour origine une valeur magique, sociale ou religieuse.

Ces découvertes de « l'art nègre » dont le Musée de Tervueren s'est particulièrement enrichi ne nous ont pas été révélées comme on pourrait le croire par les ethnologues, mais plutôt par les artistes promoteurs d'un renouveau artistique, tels que Picasso, Matisse, pour la France, Kandinsky et Klee pour l'Allemagne. Cet intérêt soulevé par les esthéticiens devait amener la science ethnologique à une étude plus approfondie des rapports entre les manifestations artistiques et les nombreuses activités et fonctions sociales de leurs interprètes. C'est ainsi

que M. le Dr Maesen consacre à cet ouvrage une analyse exceptionnelle des différents styles régionaux de la sculpture du Congo Belge et nous révèle dans de nombreux cas la part importante de la signification des représentations plastiques de ces contrées si variées.

La découverte de nombreux objets de fer, de cuivre, les poteries ou les tissages nous reporte à la période de la première évangélisation de la fin du xv^e siècle à la fin du xvii^e vestiges d'origine européenne ou africaine.

M. Perrier et Arnold Storms consacrent leur analyse à l'influence de la colonisation belge sur l'art congolais et l'art chrétien contemporain. Doit-on conclure que l'apport européen a détruit en partie les sources d'inspiration traditionnelle ? « Loin de se combattre ces deux cultures différentes devaient subir une imprégnation mutuelle ». C'est aux Africains qu'il appartient de pratiquer cette mise au point nécessaire pour conserver le caractère que leurs devanciers ont imprimé à l'expression plastique africaine et la meilleure preuve de cette adaptation ne réside-t-elle pas dans les très belles planches qui terminent cet ouvrage dont la publication marquera la présence de la Belgique à Rome au cours de l'Année Sainte.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUZON (E.), CARTON (P.) et ROMER (A.). — *Le climat de l'Indochine*. Saïgon, Haut Commissariat de France en Indochine, Service météorologique édit., 1950, in-4^o, 161 pages avec cartes et tab. (*Don des auteurs*).
- MAIRE (Dr R.) et MONOD (Th.). — *Etudes sur la flore et la végétation du Tibesti*. Paris, Mem. de l'Ifan n^o 8, Larose édit., 1950, in-4^o, 141 pages + observations météorologiques et pl. (*Don des auteurs*).
- DAGET (J.). — *Revision des affinités phylogénétiques des Polyptéridés*. Dakar, Ifan édit., 1950, in-4^o, 178 pages avec fig.
- DAIGRE (R. Père). — *Oubangui Chari Souvenirs et Témoignages*. Issoudun, Dellen et Cie édit., 1950, in-12, 219 pages avec illust., cartes et phot. (*Don de l'auteur*).
- ****. — *La presqu'île du Cap Vert*. Dakar, Ifan, 1949. Etudes sénégalaises n^o 1, in-8^o, 316 pages avec cartes et illust. (*Don de l'Ifan*).

- MARCHAND (Henri-François). — *La main tendue*, poèmes. Alger, Imp. C. Vollot édit., in-8°, 239 pages (*Don de l'auteur*).
- ****. — *Déclaration d'experts sur les questions de race et Race et civilisation* par le Dr Alfred Mettraux. Paris, Unesco, édit., juill. 1950, 5 + 5 pages roénéotypées (et lettre liminaire, 2 pages).
- ****. — *Les Arts au Congo belge et au Ruanda-Urundi*. Bruxelles, C. I. D. édit., 1950, in-8°, 89 pages et 98 pl. (*Don du Bureau de l'Information du Ministère des Colonies belge*).
- ****. — *Rapport du Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'article 73^e de la Charte*. Lake Success, New-York, 1949, in-4°, 19 pages (*Don des Nations Unies*).
- PEYTEL (Jean). — *Yachting*. Paris, Horizons de France édit., 1950, in-4°, 183 pages avec illust. [9^e vol. de la Coll. « Visages de la Marine »] (*Don de l'éditeur*).
- LEMAIGNEN (Robert), SÉDAR SENGHOR (Léopold) et YOUTÉVONG (Prince Sisowath). — *La Communauté impériale française*. Paris, Edition Alsatia, 1945, in-12°, 135 pages (*Don des auteurs*).
- DUBOIS (R.). — *Conduite et utilisation de l'irrigation par aspersion*. Paris, Edition « Sulliver », 1950, in-8°, 20 pages avec fig. (*Don de l'auteur*).
- CRAMER (Dr P. J. S.). — *A comparison between oilpalms and coconuts*. Wassenaar (Pays-Bas). *Landbouwkundig Tijdschrift*, juin 1950, pp. 427-448 [tirage à part] (*Don de l'auteur*).
- CADAMOSTO (Luis de) et SINTRA (Pedro de). — *Viagens*. Lisbonne, Académie portugaise d'histoire édit., 1948, in-4°, xviii + 231 pages avec illust. [publié en 1950] (*Don de l'éditeur*).
- LEMAIGNEN (M.). — *Installations portuaires. Exploitation des ports aux colonies*. Paris, conférence faites le 14 avril 1943, in-8°, 24 pages (*Don de l'auteur*).
- ****. — *Bulletin de l'Inspection générale de l'Enseignement et de la jeunesse*. Paris, Ministère de la France d'outre-mer édit., 1^{er} n° juill. 1950, in-4°, 27 pages (*Don de l'éditeur*).
- MIÈGE (J.-L.) — *Le Maroc*. Paris, Presses universitaires de France édit., 1950. Collection : « Que sais-je » ? in-12°, 122 pages avec carte et graph. (*Don de l'auteur*).
- MARCHAND (Dr Henri). — *En pays d'Islam*. Alger, Imp. C. Vollot. 1949, in-12°, 205 pages (*Don de l'auteur*).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 15 SEPTEMBRE 1950

La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence de M. Emile Prudhomme.

Présents : MM. PRUDHOMME, SAURIN, MÉRAT, D^r MATHIS, D^r GIRARD, M^{lle} Anna QUINQUAUD, MM. CÆDÈS, LÉMERÿ, Général AZAN, Général HURAUULT, Pierre LEGOUX, de LACHARRIÈRE, Pasteur LEENHARDT, Victor CAYLA, LIORÉ, Professeur GERBINIS, BOUCHET, DECARY, CARTON, GRANDIDIER.

Excusés : MM. MICHEL-CÔTE, GISCARD d'ESTAING, LOUIS CHATELAIN, Oswald DURAND, Jean MARIE, BLONDEL, LAPRADE, Professeur HUMBERT, Jacques BARDOUX, GAYET, DURAND-RÉVILLE, BARÉTY, Général de BOISBOISSEL, M^{lle} de BLONAY.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente — celle du 21 juillet — qui est adopté sans observation.

M. GRANDIDIER. — Je dois d'abord, à mon grand regret, commencer par vous annoncer la mort de l'un de nos confrères, M. Robert Arnaud dont vous connaissez certainement les livres qu'il signait d'un pseudonyme littéraire : Robert Randau. M. Robert Arnaud était membre non résidant de l'Académie depuis sa fondation : à une prochaine séance, un membre de la section de littérature, la cinquième, évoquera la mémoire et l'œuvre de M. Robert Arnaud. Toutefois M. Chevalier, qui était lié d'une longue amitié avec Robert Arnaud, m'a envoyé une lettre dont il me demande de vous donner lecture et qui a trait à la tristesse que lui cause le décès de son ami Robert Arnaud.

Paris, le 12 septembre 1950.

MON CHER AMI,

J'apprends avec beaucoup de peine par votre communication la mort récente de mon ami Robert Arnaud (Robert Randau).

D'autres plus compétents que moi pour apprécier son œuvre littéraire africaine diront ce qu'il fut comme écrivain et philosophe colonial. Je voudrais rappeler en quelques mots le rôle qu'il joua en Afrique occidentale. Nous y arrivâmes ensemble en 1898 dans la mission du Général de Trentinian. Nous fûmes pendant quelques semaines compagnons de voyage, jusqu'au Niger inclus, et nous devîmes rester ensuite en relations épistolaires jusqu'à 1945 inclus.

Arnaud était venu en Afrique occidentale comme secrétaire de son ami Coppolani administrateur des Communes mixtes d'Algérie. Celui-ci avait comme programme la liaison pacifique, à laquelle il croyait, entre l'Afrique noire et l'Algérie. Ils étaient tous les deux très islamophiles.

Nous nous séparâmes à Bamako, moi descendant vers le Sud pour étudier les productions et possibilités du Soudan, eux s'en allant à Tombouctou pour poser les premières bases pour la liaison future qu'ils projetaient. De Tombouctou, ils poussèrent vers le Nord et escortés par le Lieutenant de Gail ils atteignirent Araouan, y entrèrent pacifiquement mais ne purent aller plus loin. Arnaud resta plusieurs années le collaborateur amical de Coppolani. On sait que celui-ci entreprit en 1905 la conquête pacifique de la Mauritanie mais y fut assassiné peu après, Arnaud étant à ses côtés. Ayant perdu son chef il entra dans le corps des Administrateurs d'A. O. F. et y fit une belle carrière au Soudan, au Niger, enfin à Dakar dans les bureaux du Gouvernement Général. Il avait épousé en Algérie la fille du grand botaniste le Professeur J. A. Battendier l'un des auteurs de la « Flore d'Algérie » qui l'incita à herboriser et cela me permit de rester longtemps en liaison avec lui. En même temps il se voua à la littérature coloniale et écrivit des romans à clef souvent pleins de saveur, à la fois ironiques et parfois « rosses » mais charmants pour ceux qui connaissaient alors les petits côtés de la politique locale : L'Aventure sur le Niger, Le Commandant et les Foulbés, Le Chef des Porte-plume. Celui-ci surtout lui fit quelques ennemis. Pourtant que de passages profonds dans ce livre ! Je le relisais ces temps derniers ; avec l'éloignement du temps, on y savoure aujourd'hui des passages charmants qui sont la petite histoire de la belle conquête africaine. Quoi de plus savoureux et de plus véridique que les dernières pages du Chef des porte-plume ! Ce chef que Randau nomme Ledomler et qui est en réalité le Gouverneur Général William Ponty dont nous fâmes l'ami et souvent l'hôte intime, accomplit une œuvre remarquable (avec parfois de petites frasques) et mourut en héros, à Dakar en 1915, en pleine guerre, attaché à son œuvre et refusant de rentrer en France bien qu'il fut à bout de forces. Randau lui fait dire, p. 246 :

— « Je meurs de l'Afrique et c'est justice. Mes collaborateurs furent fauchés par la Grande Mauvaise, l'un après l'autre. Quel intérêt ai-je à leur survivre ? Ils étaient sur le même navire que moi, mes chers porte-plume ; le bateau coule ; le capitaine doit mourir ; comme un marin, je mourrai sur mon banc de quart. On lui demande : « Avez-vous rencontré des gens heureux ? Et une femme, sa confidente répond : « Oui ceux qui s'adonnent à une tâche absorbante et ne pensent qu'à elle ». Et Ponty arrivé volontairement au terme de sa vie fait la confidence suivante : « Eh bien, mes amis, il est maintenant des heures où je me demande ce que je suis venu faire ici ; aux dépens de notre vie ; nous avons eu des gestes héroïques mais à quelles fins ? Et il expose avec des regrets, que nous serons peut-être évincés un jour du pays, mais son collaborateur Tobî lui répond :

— « Je ne suis pas aussi pessimiste que vous, Patron. Le monde traverse une période de crise morale ; en quoi consiste cette crise ? Voilà l'idéologie traditionaliste représentée par les dogmes de Rousseau, aux prises avec la doctrine des temps nouveaux ; ce pragmatisme tant discuté, pour lequel seul est vrai ce qui est utile. Les Noirs Africains détiennent de puissantes réserves. Ils livrent en ce moment le meilleur de leur race pour se battre à nos côtés pour l'Europe... Nous avons besoin d'eux ; ils s'engageront avec nous dans notre voie ; les guider est le dessein de notre politique. »

— « Oui mon petit, mais après, oui après », réplique le Chef des porte-plume.

Mais l'interlocuteur répond — et c'est sans doute la philosophie de Randau qui nous est exposée.

— « Il n'y a pas d'après ; l'histoire est un perpétuel présent ; les fautes et les crimes ne vieillissent pas ; chaque peuple a les colonies et les gouvernements qu'il mérite. » On pourrait ajouter : Il a aussi les gouvernements et l'avenir dont il est digne.

Toutes ces réflexions ne sont-elles pas à l'honneur, à la fois de Randau et aussi du grand gouverneur général que fut William Ponty.

M. le Président PRUDHOMME. — Mes chers Confrères je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).

Après cette triste nouvelle, j'ai à vous en annoncer deux autres flatteuses pour l'Académie des Sciences Coloniales. Il s'agit de deux de nos Confrères, MM. Jean Marie, Président de la Compagnie générale transatlantique, et Vatin-Pérignon.

M. Jean Marie vient d'être nommé grand officier de la Légion d'honneur. Tout le monde connaît les éminents services que M. Jean Marie a rendu à la tête de la grande Compagnie qu'il dirige et c'est l'un des plus sérieux motifs qui ont motivé sa nomination, c'est-à-dire tous les services rendus à la marine française.

Je profite de cette occasion pour adresser les remerciements de la Compagnie à M. Jean Marie pour l'accueil si charmant qu'ont reçu à bord du *Liberté* notre Président, M. Michel-Côte, et M. Guillaume Grandidier. L'un et l'autre sont revenus enthousiasmés par l'organisation parfaite de ce navire.

D'un autre côté, M. Jean Marie a remis à M. Grandidier une médaille rappelant « Liberté » qui sera conservée dans les archives de l'Académie.

D'autre part, M. Vatin-Pérignon, notre confrère et ami, Président de la Ligue Maritime et Coloniale, vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur. Comme collaborateur du Maréchal Lyautey et Président de la Ligue Maritime et Coloniale il a rendu les plus grands services à la cause coloniale et la récompense qu'il vient de recevoir n'est que le couronnement de son dévouement inlassable à la cause coloniale.

La parole est à M. Grandidier pour la Correspondance.

M. GRANDIDIER. — Je voudrais en débutant cette « Correspondance » vous signaler un don magnifique qui vient d'être fait à l'Académie par M^{me} Gourdon. Vous vous souvenez qu'après la mort de notre regretté confrère nous avons déjà reçu une grande partie de sa bibliothèque. M^{me} Gourdon qui a fait un long séjour en Indochine est revenue à Paris et a demandé si nous voulions accepter le reste de cette bibliothèque. Elle est extrêmement précieuse, car elle contient des périodiques que nous n'avions pas, des volumes rares : volumes anciens du XVII^e siècle, des manuscrits, et surtout une collection très

complète de tous les romans qui, à un titre quelconque, ont eu l'Indochine soit comme sujet, soit comme cadre.

Je demande donc à l'Académie de s'associer aux remerciements chaleureux que j'ai déjà adressés, en son nom, à M^{me} Gourdon du précieux enrichissement qu'elle apporte à notre bibliothèque.

Dans la très nombreuse correspondance qui est arrivée pendant les vacances, se trouvent un certain nombre d'invitations, en voici une de la Chambre de Commerce de Marseille.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE

Marseille, le 5 septembre 1950.

Le Président de la Chambre de Commerce

à Monsieur le Président de l'Académie des Sciences
Coloniales, 15, rue La Pérouse, Paris (16^e).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La XXV^e Conférence des Chambres de Commerce de la Méditerranée et de l'Afrique Française, organisée par notre Compagnie, se tiendra les 12, 13 et 14 octobre 1950 au Palais de la Bourse de Marseille.

Aux délégués des Chambres de Commerce Françaises de l'Afrique du Nord, se joindront cette année les représentants de tous les territoires français d'Afrique.

Nous avons, en effet, pensé qu'il était nécessaire pour traiter des problèmes nord-africains ou méditerranéens, de les placer dans le cadre plus vaste des relations entre la Métropole et les territoires français d'Afrique.

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire de l'ordre du jour provisoire de cette assemblée.

Il me serait agréable que vous acceptiez de participer à nos travaux, ce dont je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer afin de me permettre l'organisation matérielle des séances.

Je vous en exprime par avance mes très vifs remerciements, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Edouard RASTOIN.

XXV^e CONFÉRENCE DES CHAMBRES DE COMMERCE
DE LA MÉDITERRANÉE ET DE L'AFRIQUE FRANÇAISE.

Ordre du jour Provisoire.

I. Jeudi 12 octobre :

de 9 heures à 12 heures : Conférence des Primeurs. Visite du Port.

II. Séance du jeudi 12 octobre :

de 15 heures à 18 heures :

1^o Ouverture de la Conférence.

2^o Compte rendu de la situation économique.

a) Algérie

b) Maroc

- c) Tunisie
- d) X^e Région
- e) XI^e Région
- f) Bassin méditerranéen.

III. 1^{re} séance du vendredi 13 octobre :

de 9 heures à 12 heures :

- 1^o *Compte rendu de la Conférence des Primeurs.*
- 2^o *Situation des relations maritimes entre Marseille et l'Afrique Française.*
- 3^o *Les relations aériennes actuelles entre Marseille et l'Afrique Française.*
- 4^o *Questions posées par les Chambres de Commerce.*

IV. 2^e séance du vendredi 13 octobre :

de 15 heures à 18 heures :

Le rôle de l'Afrique dans l'organisation de l'Union Economique européenne.

V. Samedi 14 octobre :

10 h. 30 ou 11 h. *Lancement du paquebot « Maréchal Lyautey » à la Seyne. Manifestations diverses.*

19 h. 30 *Banquet de clôture.*

L'Académie décide de demander à M. Brenier qui habite Marseille, de la représenter.

Je dois maintenant vous faire part d'un projet, qui est mieux qu'un projet, une réalisation imminente. C'est le voyage inaugural d'une voiture-exposition du livre français à travers l'Afrique noire. Pour la première fois en effet va être organisée dans nos territoires d'outre-mer, en A. O. F. et au Togo tout d'abord, à partir du mois d'octobre prochain, une exposition ambulante d'ouvrages appartenant au fond des principales maisons d'édition françaises qui toutes se sont associées avec enthousiasme à cette initiative.

« Ce voyage, entrepris sous les auspices de l'Encyclopédie coloniale et maritime et par ses soins, est la suite logique d'un cycle de conférences sur la langue et la littérature françaises, faites l'année dernière devant un auditoire d'Africains par M. Froment-Guieysse, Directeur Général de l'Encyclopédie coloniale et maritime, qui a visité toute l'Afrique Noire, de Dakar à Brazzaville, de Bangui à Douala, Lomé et Conakry.

« Une voiture, spécialement aménagée en bibliothèque, véritable librairie ambulante, va ainsi parcourir, durant 7 mois, 13.200 kilomètres, s'arrêtant dans plus de 100 localités aosiennes et togolaises, y organisant en même temps des causeries littéraires, dotant les pays traversés d'une documentation variée, rigoureusement sélectionnée dans le sens le plus favorable au rayonnement de la culture française.

« La portée nationale de l'œuvre entreprise, appelée à un grand retentissement à travers toute l'Union française, a retenu l'attention des pouvoirs publics qui ont bien voulu seconder nos efforts.

« Ce serait pour nous un encouragement encore plus précieux si vous vouliez bien accepter de parrainer ce voyage inaugural. Notre Comité de patronage sera très vraisemblablement composé des personnalités suivantes :

M. M. Edouard Herriot, Président de l'Assemblée Nationale,
Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République,
Jacques Fourcade, Président de l'Assemblée de l'Union française,
Georges Lecomte, Secrétaire perpétuel de l'Académie française,
Georges Duhamel, de l'Académie française,
Emile Henriot, de l'Académie française,
André Siegfried, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences Morales et Politiques,
Rolland Dorgelès, de l'Académie Goncourt,
Paul Béchard, Haut Commissaire de la République en A. O. F.,
Bernard Cornut-Gentille, Haut Commissaire de la République en A. E. F.
André Soucoudaux, Haut Commissaire de la République au Cameroun.

« Nous serions particulièrement honorés de voir figurer votre nom dans ce Comité, et vous remerciant profondément à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de notre très haute considération et de nos sentiments les plus dévoués.

« Les éditions de l'union française ».

En principe j'ai accepté.

M. GRANDIDIER. — J'ai reçu des Amis du Sahara dont M. le Général Meynier, notre Confrère, est grand animateur, une brochure intitulée *Rallye automobile Méditerranée-Le Cap*. C'est le programme du rallye automobile prévu pour la fin de cette année. Cette importante brochure de près de 50 pages est à la disposition de nos confrères à la bibliothèque ; elle contient tous les renseignements utiles tant en ce qui concerne le trajet, la voiture, que les formalités à préparer par les concurrents.

D'autre part, j'ai fait allusion tout à l'heure, dans le procès-verbal, à la motion que l'Académie a envoyée, d'accord avec le Comité Central de la France d'outre-mer, la Ligue Maritime et Coloniale et le Comité de l'Afrique Française. Ce papier que l'Académie a signée et dont le texte a été confié au Comité Central de la France d'outre-mer qui a bien voulu se charger d'en assurer la dispersion dans la presse, dans l'espoir que cette motion serait reproduite. Or voici la lettre que j'ai reçue il y a quelques jours du Comité Central de la France d'outre-mer qui informe l'Académie que malgré l'envoi de ce manifeste à toutes les Agences de presse et à tous les grands journaux de Paris, de province et de l'Afrique du Nord, seules trois feuilles tunisiennes ont daigné le reproduire ; seule la dernière, *Le Petit Matin*, l'a complété par une mise au point.

Le secrétaire perpétuel donne ensuite la liste de journaux auxquels ce manifeste a été envoyé et dont pas un n'a même accusé réception, ni inséré une ligne, bien que l'envoi fut signé des quatre plus grandes associations coloniales (*Voir le texte de la motion page 522*).

M. de LACHARRIÈRE. — Vous avez tout à fait raison d'élever cette protestation. Mais nos confrères ont dû voir que M. Charles-

Roux avait remporté une victoire dans un au moins des quotidiens de Paris. Dans le *Figaro*, il y a quelques jours, il y a eu une mise au point du problème tunisien.

M. le Gouverneur MÉRAT. — Dans le *Monde* ?

M. de LACHARRIÈRE. — Non, dans le *Figaro*, car le *Monde* fait une singulière campagne.

Puis-je parler un instant de la question tunisienne qui est grave ? Le 7 septembre dernier une nouvelle réforme a été décidée. Les conseillers français auprès des ministres tunisiens ont été supprimés. Cette mesure était destinée à détendre l'atmosphère qui s'était raidie (c'est ce que l'article du *Monde* disait) sous la pression du Neo-Destour. Toujours est-il que cette mesure me paraît pleine de dangers. En effet jusqu'à présent, par la présence à côté des ministres tunisiens de conseillers français, tous les projets qui étaient discutés l'étaient sur le plan technique : la France d'un côté, la Tunisie de l'autre confrontaient leurs points de vue. Quand on ne s'entendait pas, ce n'était qu'un *désaccord*. Puis, chacun y mettant du sien, on finissait par arriver à une manière de compromis qui pouvait satisfaire tout le monde. Chacun y trouvait son avantage, et pouvait réclamer, à son profit, l'avantage d'avoir fait prendre ou d'avoir pris une mesure pour le progrès tunisien, comme je l'exposais dans *Climats*.

Or le contrôle n'a pas été supprimé. Le communiqué qui annonçait la réforme indiquait qu'il avait été simplement placé « à l'échelon supérieur ». Qu'est l'échelon supérieur au ministère tunisien ? Le Bey d'un côté, le Protectorat de l'autre. Alors qu'il y avait, dans l'ancienne formule, une discussion entre techniciens sur un *projet* et éventuellement simple *désaccord*, on est exposé désormais à voir s'élever entre le Bey et le Résident Général — c'est-à-dire le Protectorat — un conflit, puisqu'il ne s'agira plus d'un projet mais d'un *texte* accepté par le Bey de Tunis.

Ce conflit, il faudra qu'un jour ou l'autre il soit résolu. Il ne pourra l'être que dans la mesure où l'une des parties en cause, Protectorat ou Bey, renoncera à son opposition. La partie qui verra prévaloir ses idées sera victorieuse, l'autre vaincue avec toutes les rancœurs qui en découleront. Ce qui ne va pas sans de très graves inconvénients. Dans la première formule s'il y avait désaccord on s'arrangeait, désormais, il n'y a plus moyen de s'arranger. Il y aurait bien une troisième solution : l'arbitrage. Mais c'est une formule qu'il est impossible de voir s'instaurer en Tunisie parce que s'il y a un tiers, même arbitre, s'interposant entre la France et le Bey, c'est la fin du Protectorat français, qu'on le veuille ou non.

Cette mesure est incohérente ; nous semblons ainsi abandonner le Protectorat français à la sauvette, sans oser le dire. Déjà en reconnaissant au Ministère beylical, la possibilité de faire des réformes nous abandonnions une de nos raisons d'être en Tunisie, qui est l'initiative de ces réformes. Ce n'est plus nous qui paraissions l'avoir puisque, de plus en plus, cette initiative va passer entre les mains de la Tunisie. Ce premier abandon, il faudrait savoir dans quelle

forme il a été fait. C'est un don gracieux, c'est entendu, pour détendre la situation. Mais a-t-on fait des réserves ? Si une initiative tunisienne se révèle dangereuse est-ce que, parce que nous avons abandonné l'initiative, on laissera cette initiative tunisienne nuire à la Tunisie ?

L'élévation du contrôle à « l'échelon supérieur » a les inconvénients dont je viens de vous parler.

Tout cela est d'autant plus grave que vous avez lu dans *Le Monde* d'hier soir, troisième page, dernière colonne, un article assez ambigu à propos de la venue du Sultan du Maroc à Paris. Si nous devons assister à Paris, en 1950, à un éclat analogue à celui qui a eu lieu à Tanger en 1947, les affaires nord-africaines vont se compliquer encore. On se demande comment nous sommes gouvernés.

Mon intervention a pour objet d'informer l'Académie afin de la mettre en mesure, si elle le juge opportun, d'élever une protestation contre de pareils agissements et, en ce qui me concerne, de dégager ma responsabilité en cette affaire vis-à-vis d'elle.

M. le Président PRUD'HOMME. — Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. GRANDIDIER. — Voilà l'article de M. Charles-Roux dans *Le Figaro*, je l'avais découpé.

M. de LACHARRIÈRE. — C'est dans le commentaire du communiqué fait par le *Monde* qu'il est question de défaut de cohérence. Tout l'article du *Monde*, du samedi 9 septembre, appelle d'ailleurs de formelles réserves.

M. l'Inspecteur général MÉRAT. — Cet article dit bien que les conseils techniques sont supprimés.

M. de LACHARRIÈRE. — Voilà d'ailleurs tout ce qu'on sait de la réforme. C'est une dépêche A. F. P. du 8 septembre, datée de Tunis, 7 septembre.

« Au cours de la cérémonie du Sceau qui s'est déroulée aujourd'hui, « Son Altesse Sidi Mohamed Lamine Pacha Bey, Possesseur du « Royaume de Tunis a approuvé, sur proposition du Ministre Sidi « M'Hamed Chenik et en plein accord avec M. Louis Perillier, « Résident Général de France en Tunisie, un décret relatif à la « suppression des conseillers auprès des Ministères.

« Ce nouveau texte constitue une première mesure destinée, dans « le cadre des réformes annoncées par les déclarations du 13 juin 1950, « à renforcer la personnalité du gouvernement tunisien et à déve- « lopper ses moyens d'action.

« Les conseillers avaient reçu, aux termes de l'article du 9 août « 1947, le pouvoir de viser tous les actes et documents transmis par « les Ministres au Secrétariat Général. Les Ministres désormais sont « seuls qualifiés pour instruire et conclure les affaires de leur dépar- « tement, sous réserve, à l'échelon supérieur, du contrôle prévu par « la réglementation actuellement en vigueur... »

Vous voyez que le décret est absolument formel. On transporte à l'échelon supérieur le contrôle qui existait à l'échelon, je ne dirai pas

inférieur mais intermédiaire, ministériel, c'est-à-dire qu'on transforme une possibilité de désaccord entre techniciens en conflit entre la France et la Tunisie.

M. GRANDIDIER. — Encore deux communications faisant partie de la correspondance : M. R.-Louis Joly, ingénieur I. N. A. C., dont les travaux sur l'Agriculture et l'élevage dans l'Afrique Nord sont bien connus et estimés et qui est un des lauréats du Prix Lyautey, a adressé à l'Académie le programme du Congrès d'Hydrologie pour la France et l'outre-mer qui s'est tenu les 2 et 3 septembre 1950. En réalité ce congrès était surtout un congrès pour les sourciers et les radiesthésistes. A son ordre du jour figuraient les questions suivantes : Recherche des eaux souterraines — Agriculture scientifique et Radiesthésie — Statut des Sourciers et Radiesthésistes.

Enfin nous avons reçu de l'A. F. N. O. R., l'organisme bien connu, l'annonce de la constitution d'une Commission de la Tropicalisation. Voici quelques passages de la lettre qui m'a été envoyée :

Juillet 1950.

Objet : *Constitution d'une Commission de la tropicalisation.*

MONSIEUR,

De nombreuses études ont été effectuées ou sont en cours au sein de divers organismes sur les conditions de protection des matériaux contre les champignons et moisissures, aussi bien dans les contrées tempérées que dans les pays tropicaux où ce problème revêt une importance exceptionnelle.

Au cours de la dernière réunion qui s'est tenue le mardi 18 avril au Laboratoire de Cryptogamie du Muséum national d'Histoire naturelle, sous la présidence de M. le Professeur Roger Heim, Membre de l'Institut, les organismes représentés ont étudié les résultats des travaux effectués par ce laboratoire sur cette importante question, et après un large échange de vues ont estimé qu'il serait de l'intérêt de l'ensemble des professions de faciliter la diffusion des résultats acquis au fur et à mesure de leur obtention, afin de permettre à chacun d'en profiter dans le plus bref délai possible.

La Commission a émis le vœu que l'Association Française de Normalisation crée dans ce but une Commission Générale dont l'objet principal serait de recevoir des suggestions des organismes compétents et notamment du laboratoire précité, concernant les méthodes d'essais des produits protecteurs, ou les méthodes de contrôle de cette protection, ainsi que toutes autres questions, en vue de l'établissement, soit de normes françaises qui seraient soumises à l'homologation ministérielle selon la procédure réglementaire, soit de « feuilles de documentation » qui seraient diffusées par l'AFNOR comme elle le fait déjà dans d'autres domaines industriels, lorsqu'il s'agirait de sujets non susceptibles d'être normalisés pour l'instant.

Nous pensons que cette question est susceptible de vous intéresser et nous serions heureux de savoir si vous voulez bien faire partie de cette Commission ou vous y faire représenter. Dans l'affirmative, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître le plus rapidement pos-

sible avant le 30 septembre, l'adresse exacte à laquelle les convocations ou documents devront être adressés, ou le nom, le titre et l'adresse de votre représentant et de nous indiquer si celui-ci devra être convoqué directement ou par votre intermédiaire.

Le Directeur Général J. BIRLÉ.

L'Académie émet le vœu que M. Roger Heim la représente dans cette Commission.

En terminant, M. Grandidier demande à l'Académie de l'autoriser à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance un travail envoyé par le Préfet de la Guyane. Il pourrait être l'origine d'un échange de vues intéressant sur les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement les nouveaux départements d'outre-mer. Il annonce le retour de Jean-Paul Lebeuf bien connu de nos confrères par les communications qu'il a déjà faites ici. Je lui en ai demandé une sur les derniers résultats de ses fouilles dans la région du Tchad. Il m'a répondu qu'il acceptait avec le plus grand plaisir et que dès que ses documents seront au point il viendrait nous les montrer.

M. le Président Prudhomme donne la parole à MM. Carton et Grandidier et à Mme Folmer pour la présentation d'ouvrages.

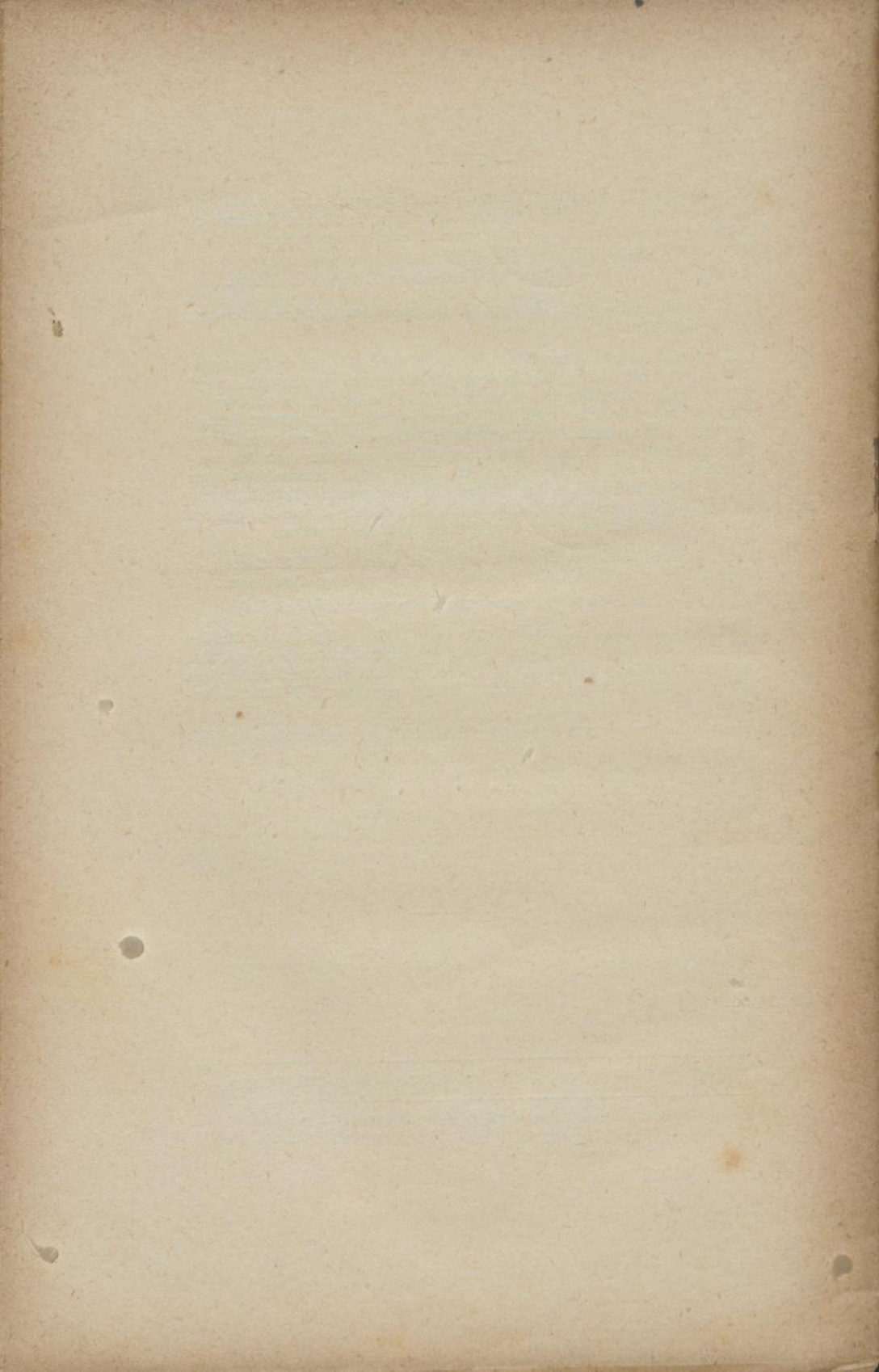
(Voir le texte de ces présentations page 540, 541 et 544)

M. GRANDIDIER. — Voici le texte de la lettre rédigée à la suite des différentes réunions du Comité que vous aviez nommé et relative aux modifications qui pourraient être, qui doivent être, demandées aux différents articles de la Constitution concernant l'Union Française.

(Voir le texte de cette lettre et de l'échange de vues qui a suivi page 531)

La séance est levée à 16 h. 45.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : G. GRANDIDIER.



BANQUE de MADAGASCAR

Capital 21.050.000 francs

Société anonyme ayant le privilège d'émettre des
billets de banque à Madagascar (Loi du 22 décembre 1925)

SIÈGE SOCIAL : 33, rue de Courcelles, PARIS

Succursale à TANANARIVE

**Agences : DIÉGO-SUAREZ, FIANARANTSOA
MAJUNGA, MANANJARY, NOSSI-BÉ
TAMATAVE, TULÉAR**

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit.
Transferts de fonds, comptes courants et dépôts. Escomptes.
Recouvrements. Avances. Ouvertures de crédits. Ordres de bourse.
Souscription aux émissions, etc...

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine, PARIS (9^e)

Tél. : Opéra 07.60 (six lignes)

SERVICES de Paquebots et Navires de charge

Principales Régions desservies :

*Egypte - Proche-Orient - Inde - Ceylan - Pakistan
Indochine - Extrême-Orient - Madagascar
La Réunion - Afrique Orientale et du Sud
Australie - Océanie*

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER

(S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 155.000.000 de Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral-d'Estaing

■■■■■■■■■■
AGENCE A SAIGON : Place Rigault-de-Genouilly

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ÉTATS-UNIS, CANADA

ANTILLES, CUBA, MEXIQUE

NORD ET SUD PACIFIQUE

ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC

CORSE

TARIF D'ABONNEMENT POUR 1950

AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Colonies.....	750 frs
Etranger.....	1.500 frs

Le numéro : 75 frs pour la France et les colonies ;
150 frs pour l'étranger

